

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF985

présenté par  
Mme Dalloz, rapporteure

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Coordination du travail gouvernemental	0	17 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	17 000 000
Protection des droits et libertés	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	17 000 000
<b>SOLDE</b>	-17 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En 2020, les services du Premier ministre ont décidé de ne plus procéder au remboursement des personnels mis à disposition par le ministère des armées, au titre de la participation de ces derniers à la coordination de la politique de sécurité et de défense nationale. Cette décision entraîne une économie d'affichage de 17 millions d'euros sur la mission *Direction de l'action du Gouvernement*.

Le présent amendement vise par conséquent à tirer les conclusions de cette mesure, en abaissant de 17 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement la dotation du programme 129 *Coordination du travail gouvernemental*, et plus particulièrement de l'action 2 *Coordination de la sécurité et de la défense*, au titre des dépenses de personnel.